



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2022-09

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2022-09-01-00016 - Arrêté du 1er septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant la composition initiale du comité technique Académique (CTA) de Paris (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2022-09-01-00016

Arrêté du 1er septembre 2022 portant
modification de l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant
la composition initiale du comité technique
Académique (CTA) de Paris



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté du 01^{er} septembre 2022
portant modification de l'arrêté 13 juillet 2021 du fixant la composition initiale
du comité technique académique de Paris**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles R222-18 et R222-19 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 15 et 17 ;
- Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 40 ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié ;
- Vu** la décision du 17 juillet 2018 au Journal Officiel du 11 août 2018 relative aux conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2018 ;
- Vu** la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu** la publication des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant la composition initiale du comité technique académique de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – À compter de la date du présent arrêté, le comité technique institué dans l'académie de Paris est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

Président

M. le recteur de l'académie de Paris ou en cas d'absence ou d'empêchement, M. le directeur de l'académie de Paris

Responsable ayant autorité en matière de gestion de ressources humaines

Mme la secrétaire générale de l'enseignement scolaire ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur le secrétaire général adjoint en charge du pôle ressources humaines

Représentants des personnels :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Mme Laetitia FAIVRE M. Jérôme LAMBERT Mme Ketty VALCKE M. Ludovic LAIGNEL	Mme Elisabeth KUTAS M. Denis PARES M. Eric CAVATERRA Mme Nathalie DEHEZ
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)	M. Benoît CONNETABLE Mme Sabina TORRES	Mme Marie HORVILLE M. Frédéric HOULETTE
Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)	Mme Anne MULLER	M. Olivier DANIEL
Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA Education)	M. Benjamin DEVAUX	M. Jean-Claude DEVAUX
Sud Education	M. Benjamin BAUNÉ	M. Fabien SONEGO
CGT Educ'Action	M. Arnaud CORA	Mme Michèle SCHIAVI

Article 2 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01^{er} Septembre 2022



Christophe KERRERO